

L'orchestre national, l'oublié du tax shift

■ Il n'a pas droit aux baisses de charges. Le CDH y voit la volonté d'affaiblir l'institution.

Le gouvernement cherche-t-il à affaiblir l'orchestre national de Belgique (ONB) ? "Oui", répond sans hésitation Catherine Fonck, la cheffe du groupe CDH à la Chambre. Selon elle, le fait que l'ONB ne bénéficie pas des réductions de charges patronales décidées l'année dernière en est la meilleure preuve.

Le 10 octobre 2015, le gouvernement Michel présentait les détails des mesures de sa réforme fiscale (le tax shift). Parmi elles : la diminution des cotisations sociales patronales de 33 à 25 %, voire moins pour les bas salaires. Didier Reynders, vice-Premier ministre MR en charge des institutions culturelles fédérales, annonçait ce jour-là que la mesure avait pu être étendue à deux des trois institutions dont il a la responsabilité. A savoir le palais des Beaux-Arts (Bozar) et le Théâtre royal de la Monnaie. Mais rien, donc, pour la troisième, l'orchestre national.

Pour Catherine Fonck, cette distinction est "incompréhensible". "Il me paraît clair, sachant que les trois institutions ont le même statut juridique, que le gouvernement cherche à mettre en difficulté l'ONB par rapport à Bozar et à la Monnaie. Le but du gouvernement est d'avan-

cer vers son projet de fusion" de l'ONB et de l'orchestre de la Monnaie. Un rapport publié en septembre 2015 plaidait en effet pour le "rassemblement des deux orchestres" à l'horizon 2026, mais l'idée reste à ce jour très contestée dans certains cercles artistiques et politiques.

Lésé sur les engagements futurs

Selon le cabinet Reynders, la différence de traitement s'explique par le statut des membres des personnels concernés. A l'ONB, ce sont des statutaires, pour lesquels les politiques en matière de charges patronales ne s'appliquent pas. A Bozar et à la Monnaie, ce sont des contractuels, qui, eux, sont concernés. "Cette explication ne tient pas la route. Les trois institutions sont exactement dans la même situation, avec le même statut juridique. Pour les engagements futurs, l'ONB aurait aussi pu profiter des baisses de charges", estime Catherine Fonck. Et puis, poursuit-elle, "si l'explication du cabinet Reynders était la bonne, il aurait été facile de la présenter objectivement lors des débats parlementaires". Or, la ministre des Affaires sociales, Maggie De Block (VLD), justifiait alors la différence de traitement par le fait que "la sphère d'activité" de Bozar et de la Monnaie "se limite à la Belgique", contrairement à l'ONB... Les ministres devront accorder leurs violons.

A. C.